

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 03 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Alain POUGET.

L'an deux-mille vingt-cinq, le **03 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 28 mai 2025

Délibération N° DEL 2025 039 – Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la gestion et la coordination de la Convention Territoriale Globale du territoire Ouest Agglo

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le projet présenté par la commission compétente, et en conformité avec le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L.5212.1 ;

Considérant :

- La nécessité de gérer et de coordonner de façon mutualisée la Convention Territoriale Globale du territoire Ouest Agglo, qui regroupe les communes d'Ayrens, Lacapelle-Viescamp, Sansac-de-Marmiesse, Saint-Paul-des-Landes et Ytrac,
- La volonté de renforcer la coopération intercommunale pour assurer une gestion cohérente, transparente et adaptée aux enjeux locaux,

Il est proposé au Conseil municipal de :

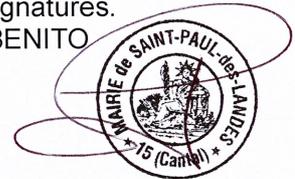
- Créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la gestion et la coordination de la Convention Territoriale Globale du territoire Ouest Agglo, dont le nom sera : SIVU Ouest Agglo.
- D'approuver les statuts du SIVU, qui définissent ses compétences, ses modalités de fonctionnement, ses ressources, et sa gouvernance
- De désigner Patricia BENITO et Cécile CHEVALIER comme déléguées de la commune de Saint-Paul-des-Landes au sein du SIVU,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires, y compris la convention constitutive et tout autre acte administratif afférent à la création et au fonctionnement du SIVU,
- De prendre acte que cette délibération sera transmise aux autres communes concernées, afin de formaliser la création du SIVU et d'assurer une gestion concertée de la Convention Territoriale Globale.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER